

○ **Qui peut voter et se présenter ?**

Chaque parent d'un enfant inscrit à l'école, quelle que soit sa situation matrimoniale, peut voter ou être candidat à ces Elections.

La liste doit comporter **au moins les noms de deux candidats et au maximum le double du nombre de classes soit 30 candidats.**

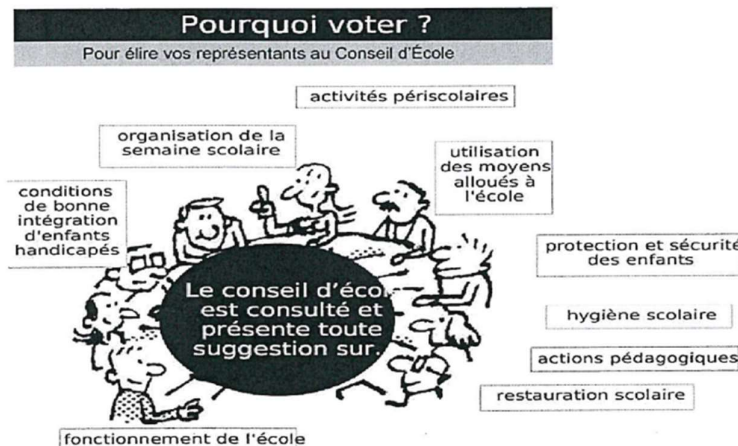
Le scrutin aura lieu par correspondance. Le matériel pour voter sera remis aux parents le vendredi 3 octobre 2025. Les enveloppes comportant le vote devront être remises à l'école au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 16h30.

○ **Combien y-a-t'il de parents élus dans les écoles ?**

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école. **L'école maternelle comprend 15 classes.** Si une seule liste se présente, Il pourra y avoir 15 titulaires et 15 suppléants : les 15 titulaires seront les quinze premiers du bulletin de vote, les 15 suppléants seront les 15 personnes qui suivent.

○ **Le rôle des représentants des parents d'élèves**

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ont voix délibérative c'est-à-dire que leurs voix comptent.



○ **Quand et combien de temps cela prendra aux parents représentants d'élèves durant l'année scolaire ?**

Du lundi 29 septembre au jeudi 2 octobre 2025 : Le matériel de vote à destination de tous les parents doit être **mis sous pli**. Les parents candidats pourront soit faire la mis sous pli directement au sein de l'école (date et horaire communiqués ultérieurement) soit chez eux après remise du matériel et de la notice explicative (informer la directrice au plus tard le 29 septembre pour une remise en main propre le 30 septembre et un retour du matériel le 2 octobre)

Le vendredi 10 octobre 2025 : Dépouillement des votes à partir de 16h45 par les parents candidats. Selon le nombre de présents à ce dépouillement, celui-ci peut prendre entre 1h et 1h30 maximum.

Le conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année aux dates et horaires suivants :

- Le mardi 14 Octobre 2025 de 17h à 19h
- Le mardi 20 janvier ou le mardi 3 février 2026 de 17h à 19h
- Le mardi 16 ou le mardi 23 juin 2025 de 17h à 19h

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Selon l'ordre du jour et les questions des parents, les conseils d'école peuvent finir avant 19h.

Tous les parents d'élèves élus peuvent ne pas siéger en même temps. Selon le nombre et les disponibilités de chacun, les parents d'élèves peuvent s'entendre pour siéger à quelques-uns à tour de rôle.

Exemple : 1^{er} conseil d'école, tous les parents élus / Au 2^{ème} conseil d'école 7 parents / au 3^{ème} conseil 7 autres

☐ **Que se passera-t-il si aucun parent ne se porte candidat ?**

Si aucun parent ne se présente ou que le nombre de sièges à pourvoir (soit 15) ne sont pas attribués, faute de candidats, la directrice procédera, avant le vendredi 17 octobre 2025, par tirage au sort sur la liste électorale, aux désignations nécessaires parmi les parents.

Vous êtes intéressés ? Vous voulez participer à la vie de l'école ?

Merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le remettre à la directrice à l'entrée de l'école **avant le 17 septembre**.

**Je me porte candidat à l'élection des parents d'élèves de
l'école maternelle Henri Dunant de Melun le 10 octobre 2025.**

NOM du parent se présentant : _____

Prénom : _____

Classe fréquentée par le(s) enfant(s) scolarisé(s) dans l'école maternelle Henri Dunant : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Signature : _____

J'ai noté que je devrai venir à l'école avant le 29 septembre 2025 à l'école pour signer la liste de déclaration de candidature pour la valider.

Vous voulez en savoir plus ? Connectez-vous au site Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>